

N°14/3.11

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 450'000.00 POUR LA MISE EN SEPARATIF ET LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR SUS LE MOULIN, COMPRIS ENTRE LE CHEMIN DU PETIT-DEZALEY ET L'AVENUE DU MOULIN, SUBSIDE DE L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT.**

---



**Annexe : un plan  
Infrastructures et énergies**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 9 mars 2011**

**Première séance de commission : jeudi 17 mars, à 18 h 30, à la salle des Pas perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville.**

**Table des matières**

|          |                                                 |          |
|----------|-------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>PREAMBULE.....</b>                           | <b>3</b> |
| <b>2</b> | <b>ASPECT TECHNIQUE .....</b>                   | <b>3</b> |
|          | 2.1 Collecteurs.....                            | 3        |
|          | 2.2 Eau potable et gaz naturel.....             | 3        |
|          | 2.3 Eclairage public.....                       | 4        |
|          | 2.4 Voies de circulation .....                  | 4        |
|          | 2.5 Planification des travaux.....              | 4        |
| <b>3</b> | <b>ASPECT FINANCIER .....</b>                   | <b>5</b> |
| <b>4</b> | <b>CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION .....</b> | <b>6</b> |
| <b>5</b> | <b>CONCLUSION.....</b>                          | <b>6</b> |

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

Le secteur compris entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin est équipé avec deux collecteurs en système unitaire qui conduit les eaux mélangées au collecteur principal de l'avenue du Moulin. Le bassin versant de ce secteur n'est pas totalement équipé pour l'évacuation des eaux claires et des eaux usées de futures constructions. Les travaux consistent à construire le système séparatif des égouts de manière à raccorder les bâtiments existants et futurs.

Le projet a dû être adapté en cours de route car l'un de ces collecteurs doit être déplacé suite au projet de construction d'un bâtiment sur la parcelle n° 650.

La conduite d'eau potable en fonte grise à vis (datant de la fin des années soixante), ne répond plus aux exigences actuelles et le calibre de cette conduite (DN 100) est inférieur au minimum requis par l'ECA.

L'ancienne conduite de gaz située au chemin de Pré-Val (acier, âge inconnu) ne revêt plus d'intérêt pour le réseau car elle n'assure aucun bouclage et la majorité des bâtiments riverains peuvent être alimentés depuis les avenues du Moulin ou de Marcelin. Elle sera par conséquent mise hors service.

L'éclairage du chemin de Pré-Val a été remplacé en 1999 aux frais des propriétaires, ce chemin étant privé.

Toutefois, les appareillages en place sont à vapeur de mercure, ils sont à remplacer d'ici 2015. Les modifications nécessaires seront apportées durant la période des travaux.

Ces travaux sont à la charge de la Commune de Morges, conformément à une règle interne IE datant du 1<sup>er</sup> mai 1981.

## 2 ASPECT TECHNIQUE

### 2.1 Collecteurs

Deux nouveaux collecteurs, un d'eaux claires et un d'eaux usées, seront construits entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin à des profondeurs allant de 1.60 m à 2.60 m pour les eaux usées et de 1.30 m à 2.30 m pour les eaux claires. Ces nouvelles canalisations seront construites avec des tuyaux en polypropylène (PP) Ø 250 mm pour les eaux usées et Ø 315 mm pour les eaux claires. Ils seront bétonnés selon le profil type U4 de la norme SIA 190.

Le collecteur unitaire situé entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin sera supprimé.

Le raccord du collecteur d'eaux usées existant, situé sur le chemin du Petit-Dézaley, au collecteur unitaire sera supprimé et celui-ci sera prolongé et raccordé sur le collecteur d'eaux usées de l'avenue de Marcelin.

Les raccordements privés aux collecteurs publics sont à charge des propriétaires des parcelles.

### 2.2 Eau potable et gaz naturel

Pour respecter le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) et pour disposer d'un diamètre suffisant pour assurer la défense incendie, il est prévu de remplacer la conduite du che-

min de Pré-Val par une nouvelle en polyéthylène (PE) de Ø 160 mm, sur une longueur de 145 m.

La borne hydrante N° 159 située en bordure du chemin sera également remplacée.

Pour le réseau du gaz naturel, seule l'alimentation au N° 1 sera maintenue par la pose d'un nouveau branchement depuis l'avenue de Marcelin.

Les travaux d'appareillage et la pose des conduites pression seront exécutés par les Services industriels.

### **2.3 Eclairage public**

Les luminaires seront remplacés à charge de la commune par des sources lumineuses conformes aux exigences légales et ayant une consommation réduite. Suivant les résultats des tests en cours au chemin de Chaudabronnaz, la LED pourrait être choisie.

Le réseau d'éclairage actuellement en traversée de parcelle N° 651 sera corrigé en prévision d'un bouclage sur l'avenue de Marcelin, (uniquement travaux de génie civil, pose d'une chambre ainsi que du tube de jonction).

### **2.4 Voies de circulation**

Le chemin de Pré-Val sera reconstruit entre la parcelle N° 641 et la parcelle N° 647 et une réfection sur fouille sera faite entre la parcelle N° 647 et l'avenue de Marcelin.

Une proposition sera faite aux propriétaires du chemin pour une réfection complète du revêtement.

### **2.5 Planification des travaux**

La circulation sur le chemin de Pré-Val sera fortement perturbée, voire impossible. Les travaux de mise en séparatif et de renforcement des infrastructures sont planifiés dès le mois de juin prochain. Cette échéance pourrait se voir décalée dans le temps en fonction de l'évacuation des lieux qui doit encore être finalisée. Les travaux devraient durer environ 4 mois.

## 3 ASPECT FINANCIER

| <b>Devis estimatif des travaux</b>                | <b>Ouvrage global</b> |                      |
|---------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
|                                                   | <i>Montant</i>        | <i>Total<br/>TTC</i> |
| <b>Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées</b> |                       | <b>334'000.00</b>    |
| - Génie civil                                     | 331'500.00            |                      |
| - Curage et contrôle par télévision               | 2'500.00              |                      |
| <b>Electricité (éclairage public)</b>             |                       | <b>8'000.00</b>      |
| - Génie civil                                     | 6'500.00              |                      |
| - Appareillage                                    | 1'500.00              |                      |
| <b>Eau potable</b>                                |                       | <b>71'000.00</b>     |
| - Génie civil                                     | 43'000.00             |                      |
| - Appareillage                                    | 28'000.00             |                      |
| <b>Gaz naturel</b>                                |                       | <b>8'000.00</b>      |
| - Génie civil                                     | 4'500.00              |                      |
| - Appareillage                                    | 3'500.00              |                      |
| <b>Signalisation</b>                              |                       | <b>1'500.00</b>      |
| - Signalisation verticale et marquage             | 1'500.00              |                      |
| <b>Frais divers</b>                               |                       | <b>11'500.00</b>     |
| - Assurances                                      | 3'500.00              |                      |
| - Expertise immeubles                             | 2'000.00              |                      |
| - Publication                                     | 1'000.00              |                      |
| - Géomètre                                        | 5'000.00              |                      |
| <b>Imprévus</b>                                   |                       | <b>16'000.00</b>     |
| - Imprévus                                        | 16'000.00             |                      |
| <b>Total, TVA 8% comprise</b>                     |                       | <b>450'000.00</b>    |

Prestations fournies par les services communaux

|                                          |     |     |           |                      |
|------------------------------------------|-----|-----|-----------|----------------------|
| - Main-d'œuvre et pose de l'appareillage | EAU | CHF | 20'500.00 |                      |
|                                          | GAZ | CHF | 2'400.00  |                      |
|                                          | EP  | CHF | 2'300.00  | CHF 25'200.00        |
| - Projet, direction des travaux          |     |     |           | <u>CHF 43'000.00</u> |
| - Total HT                               |     |     |           | <u>CHF 68'200.00</u> |

Un montant de CHF 300'000.00 « Ch. de Pré-Val, collecteurs séparatifs et conduites industrielles » figure au plan des investissements. Celui-ci avait été fixé sur la base d'une étude préliminaire. Le projet définitif englobe la mise à niveau des infrastructures dans ce secteur après analyse détaillée. Le subside ECA devrait être d'environ CHF 6'000.00 pour les travaux en relation avec le remplacement de la conduite d'eau potable.

Malgré un excédent global du montant du préavis par rapport au plan des investissements, les dépenses planifiées en 2011 ne seront pas dépassées car d'autres projets se verront repoussés.

#### 4 CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense permettra des économies de frais d'exploitation (épuration des eaux usées réduite et économies d'électricité).

#### 5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur Sus le Moulin, compris entre le chemin du Petit-Dézaley et l'avenue du Moulin, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 22'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2011.**

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella



**Chemin de Pré-Val**

Préavis N° 14/3.11

**PLAN SYNOPTIQUE**

N° 722 - 005






éch. ---

| Mod | Date       | Dessin | Contr. |
|-----|------------|--------|--------|
| -   | 17.02.2011 | CR     |        |
| A   |            |        |        |
| B   |            |        |        |
| C   |            |        |        |
| D   |            |        |        |

**morges**  
VILLE DE MORGES

INFRASTRUCTURES ET ENERGIES  
Services techniques  
Tél. 021/823.03.20 Fax. 021/823.03.28  
infrastructures@morges.ch

ETABLI SUR LA BASE  
DES DONNEES CADASTRALES

-  Projet collecteur EU
-  Projet collecteur EC
-  Projet eau potable
-  Projet gaz naturel
-  Projet électricité